

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Commune de Lozanne
<b>SIRET/SIREN</b>
21690121500014
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
Mairie de Lozanne 15, Route de Lyon 69380 Lozanne 0478437174
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Monsieur Christian GALLET, Maire de Lozanne
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Céline Grieu - AUA
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
AUA – Céline Grieu

45 quai Rambaud 69002 Lyon 04.78.48.76.07 cgrieu.aa@orange.fr
<b>2. Identification du PLU</b>
<b>2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))</b>
PLU
<b>2.2 Intitulé du document</b>
PLU de la commune de Lozanne
<b>2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document</b>
Révision générale approuvée le 05 Juillet 2012 <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
<b>2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU</b>
Commune de Lozanne
<b>2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)</b>
<p>La présente modification du PLU comprend plusieurs objets et concerne plusieurs secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation répartis dans la zone U du PLU en vigueur afin de maîtriser le renouvellement urbain et la densification</li> <li>- L'ensemble du territoire communal est concerné par des mesures réglementaires visant à améliorer l'implantation des constructions dans la pente, à maîtriser les eaux pluviales dans les projets, à compléter l'inventaire des bâtiments patrimoniaux et la protection des espaces verts</li> <li>- La zone UC est concernée par la modification pour limiter la densification de certains secteurs déjà fortement urbanisés et dont les qualités urbaines sont fragilisées</li> <li>- Un périmètre du centre bourg est identifié pour pérenniser la mixité fonctionnelle en protégeant les rez-de-chaussée à vocation d'activité</li> <li>- Les zones agricoles et naturelles sont impactées par la présente modification par le fait d'intégrer la loi dite Macron et de supprimer « les pastillages ». De nouveaux « anciens bâtiments agricoles » sont identifiés pour un changement de destination</li> </ul> <p>L'ensemble de ces points est repris dans la notice avec des extraits de zonage avant modification et après modification ainsi que les extraits des règlements modifiés concernés</p> <p>Plus précisément les secteurs impactés sont les suivants :</p> <p>Parcelles AS 116, 117 et 118 : définition d'OAP + protection trame verte</p> <p>Parcelles AS 286,287 : définition d'OAP+ protection trame verte et protection du bâti</p> <p>Parcelles AK 14 et 15 : définition d'OAP + protection trame verte</p> <p>Parcelles AI 50 et 51 : définition d'OAP</p> <p>Parcelles AI 56, 57, 58 et 61 : définition d'OAP</p> <p>Parcelles AK 72 et 74 : définition d'OAP</p> <p>Parcelles AK 38 et 39 : définition d'OAP</p> <p>Parcelles AI 138 et AI 140 : protection trame verte + bâtiment patrimonial</p> <p>Parcelles AS 285 : protection trame verte + bâtiment patrimonial</p> <p>Parcelles AS 106 et 107 : protection trame verte</p> <p>Parcelles AS 58 : protection trame verte</p> <p>Parcelles AK 14 : protection bâtiment patrimonial</p> <p>Centre-bourg : préservation des rez-de-chaussée d'activité</p> <p>Zones A et N : suppression des secteurs Ah et Nh</p>

Parcelle AE96 : ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination  
 Parcelle AD 66 : ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination  
 Parcelle AV 4 : ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination  
 Parcelle AI 83 : ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination  
 Emplacement réservé V15 élargi

### 3. Contexte de la planification

#### 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables

Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?

Oui  
 Non

Si oui, nom du document et date d'approbation :

SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 10 avril 2020

Le territoire est-il couvert par un SCoT ?

Oui  
 Non

Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :

SCoT du Beaujolais approuvé le 29 Juin 2009 en cours de révision

Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?

PCAET

#### 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration

Oui  
 Non

Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Pas de cas par cas en 2012 date d'approbation du PLU

Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?

Oui  
 Non

Si oui, préciser la date de l'actualisation

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

## Annexe II

Sans objet
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Sans objet
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
/

### 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

#### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification n°3 du PLU dite de droit commun avec enquête publique.

#### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

2 795 habitants en 2022

#### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	550			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	125	23%	125	23%
zones AU	6	1%	6	1%
zones A	245	44%	245	44%
zones N	175	32%	175	32%
Total	550	100%	550	100%

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

La commune de Lozanne n'a pas fixé lors de l'élaboration de son PLU approuvé en 2012 un coefficient de modération de la consommation foncière. Elle fixe cependant les objectifs de développement suivants :

- Densifier l'espace urbanisé du centre ville
- Poursuivre l'urbanisation dans la continuité de la trame urbaine existante dans la mesure des besoins fonciers pour atteindre une population contenue en deçà du seuil des 2800 habitants en 2025

<b>4.3.4 La procédure a pour objet :</b>
- de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Identification d'espaces verts à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver une diversité dans la taille des logements et dans les formes urbaines sur l'ensemble de la commune.</li> </ul>
<b>4.3 Caractéristiques de la procédure</b>
<b>4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure</b>
<p><u>Objectifs poursuivis par la commune :</u> La présente modification du PLU comprend plusieurs objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des outils réglementaires sur des secteurs stratégiques à forts enjeux de mutation</li> <li>- Mettre en place des outils réglementaires visant à améliorer l'implantation des constructions dans la pente</li> <li>- Mettre en place des outils réglementaires visant à encourager la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les projets</li> <li>- Ajuster le règlement de la zone UC afin de permettre un développement urbain en cohérence avec l'environnement urbain et de limiter la densification</li> <li>- Pérenniser la mixité fonctionnelle du centre-bourg en protégeant les rez-de-chaussée à vocation d'activité</li> <li>- Ajuster le zonage pour prendre en compte les dernières évolutions législatives (loi Macron)</li> <li>- Compléter l'inventaire des bâtiments patrimoniaux à protéger</li> <li>- Réaliser un inventaire des espaces verts majeurs dans le tissu urbain dans le but de les protéger</li> <li>- Ajuster le règlement pour améliorer sa clarté et son application et corriger certaines incohérences</li> <li>- Réaliser un inventaire des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination</li> <li>- Mettre à jour les différentes pièces du PLU et notamment les annexes sanitaires</li> </ul> <p>Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur.</p>
<p><b>4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions</b></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<p>Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<p><b>4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs</b></p> <p style="text-align: center;">Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)**

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

Oui  
 Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur**

- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la **rubrique 3.1**, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales**

Oui  
 Non

**Si oui, préciser les effets**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

### 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	PPR d'inondation de l'Azergues approuvé le 31/12/2008
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		X	



Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	X	<input type="checkbox"/>	Un corridor écologique a été identifié par le SCoT du Beaujolais à l'Ouest de la commune, en limite avec les communes de Châtillon d'Azergues et Fleurieux-sur-l'Arbresle.  Des espaces perméables terrestres de perméabilité forte et moyenne sont identifiés sur les espaces agricoles et naturels de la commune.  Par ailleurs, des espaces perméables liés aux milieux aquatiques sont identifiés aux abords de l'Azergues et des ruisseaux du Vavre et d'Ainay.
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	X		ZNIEFF de type 1 : Moyenne Vallée de l'Azergues et Vallée du Saonan ZNIEFF de type 2 : Haut bassin de l'Azergues et du Saonan
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	X	<input type="checkbox"/>	Plusieurs EBC identifiés sur le plan de zonage protégeant les boisements les plus remarquables de la commune
Autre protection	X	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	X		PPR d'inondation de l'Azergues approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		X	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		X	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		X	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		X	
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		X	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement		X	
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		X	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme		X	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de		X	

l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme			
Autre protection		X	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?</b>			
<p style="text-align: center;">Oui X Non</p>			
Si oui, précisez :			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			

### 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

Voir auto-évaluation en annexe.

### 7. Autres procédures consultatives

<b>7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées</b>
Janvier 2023
<b>7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)</b>
CDPENAF
<b>7.3 Procédure de participation du public envisagée</b>
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités

8. Annexes		
<b>8.1 Annexes obligatoires</b>		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	X
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	X
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	X
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
<b>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant</b>		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		
Sans objet		

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.			
(personne publique responsable)			
Fait à	Lozanne	le,	05 janvier 2023
Nom	GALLET	Prénom	Christian
Qualité	Maire		
Signature			
			